

ANNEXE 1 – ETAPES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE CLIMAXION

ÉTAPE 1 : ÉCHANGE AVEC L'INTERLOCUTEUR DE LA RÉGION

Prendre contact avec votre interlocuteur Climaxion avant le dépôt de votre demande d'aide par mail :
biosources-climaxion@grandest.fr

ÉTAPE 2 : DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

► **Bénéficiaire** : Transmettre les éléments de demande suivants :

- △ Une lettre d'intention, adressée au Président de la Région, précisant le volet d'aide financière sollicité
- △ RIB
- △ Pour les associations : Statuts
- △ Fiche de renseignement complétée (Annexe 2)
- △ **Annexe 3** (*) pour tout projet soumis à la réglementation des aides d'Etat et notamment pour les entreprises et associations

ÉTAPE 3 : DÉPÔT DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

► **Bénéficiaire** : Transmettre les éléments de demande suivants :

△ **Note descriptive détaillant les compétences de l'AMO et/ou du MOE retenu, en fonction du volet d'aide (1 ou 2) sollicité**, précisant :

- 1) Les **compétences de l'AMO et/ou du MOE retenu**, en lien avec la mise en œuvre du bois et des matériaux biosourcés dans le projet
- 2) Les **missions spécifiques au bois et aux matériaux biosourcés** de l'AMO et/ou du MOE retenu
- 3) Les **solutions envisagées pour respecter les exigences Climaxion en matière d'utilisation de bois et de biosourcés** (*précisées en page 3 du règlement*)

- △ **Contrat d'AMO et/ou de MOE signé** (devis détaillé selon le volet d'aide (1 ou 2) sollicité), intégrant les exigences Climaxion en matière d'utilisation du bois et des matériaux biosourcés (*précisées en page 3*)
- △ **Plan de financement prévisionnel** de l'opération (détaillant les subventions obtenues)
- △ **Planning prévisionnel** pour la réalisation des études et des travaux.

► **Interlocuteur Climaxion** : Vérification de l'éligibilité pour l'attribution de l'aide financière

ATTRIBUTION DE L'AIDE EN COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

VERSEMENT DE L'AIDE

Volet 1 – de la programmation au choix du maître d'œuvre (AMO)

Sur présentation des pièces suivantes :

- △ Programme de l'opération détaillant les orientations permettant de favoriser l'usage du bois et des matériaux biosourcés, justifiant le respect des exigences spécifiques au bois et aux matériaux biosourcés (*précisées en page 3*)
- △ Étude de faisabilité sur l'usage du bois et le recours aux matériaux biosourcés envisagé dans le bâtiment (en structure et sur les usages non structurels), avec une justification détaillée des choix réalisés en fonction des contraintes réglementaires, techniques, environnementales et économiques
- △ Cahier des charges relatif à la consultation du MOE retenu et devis signé, intégrant le respect des exigences CLIMAXION de l'appel à projet (*précisées en page 3*)
- △ Copies des factures d'AMO visées par le responsable légal et certifiées par le comptable
- △ Etat récapitulatif des dépenses réalisées signé par le responsable légal et par le comptable ou trésorier

VERSEMENT DE L'AIDE

Volet 2 – De la conception au parfait achèvement des travaux (AMO et/ou MOE)

Sur présentation des pièces suivantes :

- Note descriptive sur le bâtiment réalisé (mode constructif, usages du bois et des matériaux biosourcés)
- Fiche récapitulative de l'opération réalisée (*)
- Pièces constituant les marchés de travaux après notification aux entreprises (CCTP et DPGF détaillés)
- Pour les projets soumis à la RE 2020 : Synthèse du calcul de la RE 2020 précisant la valeur de l'indicateur « Ic construction max » pour justifier l'atteinte du seuil 2028
- Pour les projets non soumis à la RE 2020 : « Simulateur Bois et Biosourcés »¹ faisant apparaître les proportions envisagées de bois et de matériaux biosourcés de l'opération (*) signé par le maître d'ouvrage.
- Copies des factures d'AMO et/ou de MOE visées par le responsable légal et certifiées par le comptable
- Etat récapitulatif des dépenses réalisées signé par le responsable légal et par le comptable ou trésorier (*modèle à télécharger sur la plateforme en ligne dédiée*)

¹ Le simulateur Bois et Biosourcés V2 est un outil fonctionnant sur EXCEL, permettant d'évaluer l'impact carbone de différents choix constructifs dans un bâtiment à travers les indicateurs de la RE 2020. Il permet notamment de procéder à une évaluation des volumes de bois et masses de biosourcés mobilisés dans un projet.